



Ordre des Avocats au Barreau de Marseille

MAISON DE L'AVOCAT
51, rue Grignan - 13006 Marseille

Marseille, le 25 mai 2010

DÉFENSE PÉNALE D'URGENCE Formation 2010

Avocat au Barreau
MARSEILLE

Si vous êtes déjà sur la liste de Défense Pénale d'Urgence et/ou CRPC et/ou Commission de discipline des Baumettes cette formation de base ne vous concerne pas.

Mon cher Confrère,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une formation de 6 séances d'une durée de 3 heures chacune, destinée aux **Avocats du Barreau de Marseille volontaires pour assurer les missions de Défense Pénale d'Urgence** débutera le **mardi 15 juin 2010** (date de la 1^{ère} séance de formation).

Cette formation vous permettra de figurer sur la liste des avocats susceptibles d'être désignés pour assurer les permanences de **comparution immédiate**, les permanences **COPJ**, les permanences de **garde à vue**, les permanences devant le **Juge d'Instruction** et le **Juge des libertés et de la détention**, les permanences **CRPC** et les permanences devant la commission de discipline des Baumettes.

Je vous précise que pour intégrer cette liste, vous devrez impérativement suivre les 6 séances de formation dans leur intégralité.

Pour vous inscrire à cette formation, il convient de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous au secrétariat de l'Ordre ; vous recevrez dans les jours suivant votre inscription, le calendrier complet des dates et horaires des séances.

N.B. : La séance portant sur la **CRPC** et la **commission de discipline des Baumettes** peut cependant être suivie indépendamment des autres et vous permettra d'intégrer uniquement ces listes là.
Si vous souhaitez suivre seulement cette séance, cocher la case correspondante ci-dessous.

Je vous assure, Mon cher Confrère, de mes meilleurs sentiments.

Le Bâtonnier
Dominique MATTEI



Bulletin d'inscription

A retourner au secrétariat de l'Ordre des Avocats par fax **04 91 55 02 10** ou directement dans la case **Ordre des avocats** en salle des boîtes

Nom : Prénom :

Je souhaite suivre la formation 2010 Défense Pénale d'Urgence et m'engage à assister aux 6 séances de formation obligatoire dans leur intégralité.

Je souhaite suivre uniquement la séance pour effectuer les permanences de CRPC et les permanences devant la commission de discipline des Baumettes.

Marseille, le : Signature :

Renseignements : lmarciano@barreau-marseille.avocat.fr ou 04 88 56 31 73

Téléphone : 04 91 15 31 13 - Télécopie : 04 91 55 02 10

E-mail : SAO@barreau-marseille.avocat.fr - Site internet : <http://www.barreau-marseille.avocat.fr>